



SAUVONS LA FORET VALBONNAISE
ASSOCIATION loi 1901
BP 80302
06906, SOPHIA ANTIPOLIS, CEDEX
Email : sauvonlaforetvalbonnaise@gmail.com

Sénateur-Maire de Valbonne Sophia Antipolis
Hôtel de ville, Village de Valbonne
Place de l'hôtel de Ville
BP 109
06560, Valbonne Sophia Antipolis

Valbonne le 26 Avril 2016

Lettre Recommandée avec AR

Monsieur le Sénateur Maire,

Nous sommes membres d'un vaste collectif de plus de 2500 personnes et de l'association "Sauvons la forêt Valbonnaise" pour la défense de l'environnement de Valbonne.

Après analyse de la demande d'examen au cas par cas envoyée par vos services le 13 Avril 2015, nous constatons avec regret que vous souhaitez autoriser, en mai prochain, le défrichage d'une parcelle de 62000 m² dans le but de délivrer le permis de construire pour le projet des "Bourrelles" qui comprendra 15 immeubles dont 535 stationnements en sous sol sur deux niveaux et 50 places visiteurs.

Nous souhaitons vous informer que **nous nous opposons au projet** au regard de l'ampleur du défrichage, à la sensibilité environnementale, patrimoniale et paysagère du site sur lequel il est prévu, mais aussi à l'absence de comparaison objective de solutions alternatives étudiées.

Il nous semble que la suppression de milliers de chênes, pins, frênes de plusieurs dizaines d'années et en excellent état est tout sauf anodin et qu'une étude sérieuse et argumentée sur les enjeux qu'elle représente serait au minimum nécessaire.

La qualité écologique de ce boisement ne fait aucun doute pour nous et nous pensons qu'un inventaire floristique et faunistique serait à réaliser avant de procéder dans l'urgence à l'abattage de ces arbres.

Par ailleurs, nous comptons au fil des années, nombres d'arrêtés de catastrophes naturelles dues à des inondations et coulées de boue sur la commune de Valbonne (11 exactement).

Comme vous le savez, le dernier évènement a eu lieu sur plusieurs communes dont Valbonne dans la nuit du 3 au 4 Octobre 2015 et a fait des victimes retrouvées noyées à Biot.

La zone de défrichage se trouvant dans le bassin versant de la brague présenterait des risques en matière d'inondations. En effet, l'humus forestier limite le ruissellement ainsi que l'érosion et favorise l'infiltration d'une eau épurée vers les nappes. Sa disparition aggraverait les problèmes d'inondations et peut conduire à rendre plus vulnérable la ressource aquifère.



SAUVONS LA FORET VALBONNAISE
ASSOCIATION loi 1901
BP 80302
06906, SOPHIA ANTIPOLIS, CEDEX
Email : sauvonlaforetvalbonnaise@gmail.com

Plusieurs autres associations de parents d'élèves et de riverains se sont jointes à nous pour nous avertir qu'au delà de l'opération de défrichage, la construction de 250 logements et 585 parkings générera un trafic de 600 véhicules supplémentaires sur la D4 qui est déjà très engorgée et non adaptée pour une telle affluence. Sans parler des projets des communes voisines qui emprunteront les mêmes trajets.

Cette augmentation radicale de circulation à quelques pas du lycée Simone Veil où sont scolarisés plus de 900 élèves aura un impact direct sur la sécurité de nos enfants mais aussi sur la qualité de l'air.

Nous constatons également que le "mode doux" que vous souhaitez privilégier est impraticable. En effet la localisation du projet se situe à 210 m d'altitude. Un futur riverain qui souhaiterait se rendre à la technopole à pieds ou à vélo devrait affronter des pentes allant jusqu'à 9 % de dénivelé (un tel parcours est normalement réservé à des sportifs de haut niveau).

Pour l'ensemble de ces raisons techniques, il nous semble évident qu'une étude d'impact est indispensable pour bien mesurer les conséquences de ce projet et du défrichage qui en est la première étape irréversible.

Un grand nombre de notre collectif a voté pour votre politique de concertation, d'écoute et de sensibilité environnementale.

Nous vous demandons par la présente de **suspendre toutes futures décisions concernant ce projet** afin d'étudier ensemble les possibilités pour :

A. La préservation de la forêt de Valbonne nord ;

B. La réalisation d'une étude d'impact environnemental sur les conséquences écologiques si un projet de taille humaine devait voir le jour ;

C. Eviter le cumul de projets afin de s'assurer de la croissance mesurée et maîtrisée de la population.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Sénateur Maire, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Pour l'association Sauvons la forêt Valbonnaise